

MAIRIE DE CLAVIERS

83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Restrictions ponctuelles de circulation et de stationnement

N° 63/2023

Le Maire de Claviers,

Vu les articles L 131.1 et suivants du code des communes,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande présentée par SOLUTION 30 SUD-EST du 17/04/2023

ARRETE :

Article 1 : à compter du 09 mai 2023 et pour la durée des travaux (7jours), la circulation sera alternée par feux tricolores pour permettre aux intervenants de la société SOLUTION 30 SUD-EST, le remplacement d'un poteau Télécom chemin Sainte Anne.

Article 2 : la signalisation des restrictions ou interdictions de stationner et/ou de circuler devra être mise en place par la société SOLUTION 30 SUD-EST au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Article 3 : En cas de suppression de voie ou de fermeture de voie, une demande de validation de signalisation devra obligatoirement être vue avec la mairie avant travaux.

Article 4 : Le Maire et le Garde champêtre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 17/04/2023

Affiché en Mairie le17/04/2023

Gérald PIERRUGUES
Le Maire,



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le.....17/04/2023